

Principaux thèmes abordés lors de l'Assemblée Générale du GDS Maine et Loire le 4 Octobre 2012 à Angers,



Jean Claude COSTE, Président du GDS :

« Budget du GDS

L'équilibre budgétaire était envisagé pour le budget 2011-2012 ; l'objectif a été dépassé, avec un excédent de 26 000 € ; pour un budget total de 1 629 000 €, cela représente 1,6%.

En plus d'une gestion rigoureuse, l'année a été correcte sur le plan sanitaire.

Pour la campagne 2012-2013, le montant de la cotisation bovine est de 3,05 € ; cela intègre deux nouvelles actions et leur financement :

- une aide de 5 € par analyse BVD-maladie des muqueuses par technique PCR, lors de l'introduction d'un bovin, mesure simple de prévention que trop d'éleveurs négligent
- une prise en charge d'analyses de mélange pour le dépistage de la Paratuberculose, pour détecter des cheptels qui ont de la Paratuberculose à l'état latent (bovins positifs sans signes cliniques) ; une détection précoce facilitera la maîtrise de la maladie dans ces cheptels.

Le GDS progresse sur le front des maladies non gérées par l'Etat

Les résultats demandent à être confirmés les années suivantes, mais en BVD comme en Paratuberculose, la situation globale s'améliore, si l'on en juge par le nombre de nouveaux dossiers d'assainissement mis en place dans l'année, respectivement 40 et 20 environ, à la baisse depuis trois ans. Le nombre total d'élevages en suivi reste cependant important : au total 270 pour ces deux maladies.

Parmi les avancées techniques que le GDS va mettre en place :

les analyses de recherche de bovins IPI en BVD à partir d'un prélèvement de cartilage d'oreille, par la pose par l'éleveur d'une boucle spécifique munie d'un emporte-pièce. C'est un outil pratique supplémentaire, qui permet un dépistage très précoce (lors de l'identification du veau dès la naissance), ce qui diminue le risque de diffusion de la maladie, sous réserve d'un bon isolement le temps d'avoir le résultat. Les élevages en plan d'élimination des bovins IPI seront les premiers à qui cette méthode sera proposée.

IBR

L'objectif est de diminuer fortement le nombre d'élevages ayant encore des bovins positifs.

Sur un total de 171 cheptels positifs, 110 ont moins de 10 bovins positifs. L'intérêt collectif est de les assainir prioritairement (réforme des bovins), pour diminuer le risque et progresser vers un meilleur statut départemental.

Parmi les maladies à prophylaxie obligatoire : la Tuberculose bovine

Cette maladie demeure un sujet de préoccupation, un cas sporadique a eu lieu en Maine et Loire à nouveau en 2012, après celui de 2011, lié à l'introduction d'un bovin (même scénario que le cas de l'an dernier).

Le GDS insiste pour que les bovins provenant de départements classés « à risque » par le Ministère de l'Agriculture soient contrôlés, même si la réglementation rend possible une dérogation à ce contrôle lorsque le délai d'acheminement est de moins de 6 jours.

Si une tuberculination détecte un bovin dès l'introduction, cela peut éviter l'abattage total du cheptel, lorsque la tuberculose est confirmée, mais détectée trop tard... Le GDS rembourse 50% des frais de dépistage (tuberculination à l'achat) dans ce cas.

Le **Fonds Sanitaire des GDS**, constitué au niveau national en 2010 fonctionne concrètement. Il concerne les élevages bloqués le temps d'avoir des contrôles complémentaires favorables, qui peuvent s'avérer parfois long, un mois par exemple en Brucellose, parfois trois mois lorsqu'une mise en culture est nécessaire pour une suspicion tuberculose !

Sur 2012, le budget national d'aides à reverser est d'1 million d'€.

Des avancées concrètes :

- 1) En réponse à des questions des Présidents de la section caprine, puis celui de la section ovine, le rythme triennal actuel de la prophylaxie Brucellose chez les petits ruminants pourrait passer à un rythme quinquennal, du fait de l'absence de cas détectés.
- 2) Concernant les ateliers dérogatoires et les risques sanitaires entre cheptels, sujet souvent abordé au Conseil d'Administration du GDS, l'AG a été l'occasion de repréciser les choses. Un atelier dérogatoire ne peut renfermer que des bovins destinés à la boucherie, en bâtiment fermé, en sont exclues les femelles en âge de reproduire ; les vaches de réforme en particulier ne devraient pas en faire partie. Les Services Vétérinaires (DDPP) étudieront les situations dans le département.
- 3) En matière d'analyses à l'introduction pour les bovins, une aide de 5 € par animal est mise en application, grâce à la participation du Conseil Général, pour la recherche de BVD-Maladie des muqueuses (technique PCR).

Le décret sur la nouvelle gouvernance sanitaire en France

C'est un point marquant pour les années à venir.

Le GDS avait convié Marc Henri CASSAGNE, Directeur de GDS France, pour présenter cette évolution, ainsi que ses conséquences.

Le décret officialise à l'échelon régional les Fédération de GDS comme Organisme à Vocation Sanitaire, pour les risques sanitaires dans le domaine animal.

(Parallèlement, les FREDON sont reconnues pour la partie végétale).

Cette reconnaissance ne se fait pas sans exigence, en particulier celle d'engager un processus de Certification pour les missions déléguées par l'Etat.

Concrètement, le GDS départemental restera au niveau local l'interlocuteur pour la gestion des prophylaxies, l'édition des ASDA, mais dans un nouveau cadre, réorganisé au niveau régional.

On parle désormais de risques sanitaires (au-delà des maladies il faut inclure les risques environnementaux par exemple). Les actions se déclinent en prévention, surveillance et lutte. L'objectif est de réunir et de fédérer toutes les compétences sanitaires, y compris pour les programmes de luttes collectives volontaires.

Les Organismes à Vocation Sanitaire auront comme rôle de soumettre un schéma régional de maîtrise des risques sanitaires, et de coordonner sa mise en œuvre, sous le contrôle de l'autorité administrative. »



MH. CASSAGNE, Directeur de GDS France

Contact : Philippe BLANQUEFORT au GDS : 02 41 33 61 01